

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 37
N° identifiant 2023-0255

Titre Engagement de la ville de Poitiers dans l'opération Bus du cœur des femmes 2024

Rapporteur(s) Mme Myriam MARCIL
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Charte d'engagement de la ville étape pour le Bus du cœur des femmes 2024

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Salubrité - Santé publique
------------------	---

Le Bus du cœur des femmes est une action développée par le fonds de dotation Agir pour le cœur des femmes, dont l'objectif est de sauver la vie de 10 000 femmes en cinq ans. Les maladies cardio-vasculaires sont encore la première cause de mortalité chez les femmes en France, tuant chaque jour 200 Françaises.

Le Bus du cœur des femmes va à la rencontre des publics les plus à risque, les femmes en situation de vulnérabilité, en leur proposant un dépistage gratuit et en les réintégrant dans un parcours de santé dédié.

La ville de Poitiers a été approchée pour accueillir en 2024 cette animation qui comporte :

- la présence du bus durant trois jours avec pour objectif de permettre aux femmes de prendre soin de leur santé, en les intégrant dans un parcours de soins cardio-gynécologiques auprès de professionnels de santé locaux, mobilisés autour des maladies cardio-vasculaires chez les femmes
- le village bien-être et santé qui accompagne le bus, accessible à tout public durant les trois jours

La Ville s'est portée candidate auprès du fonds de dotation Agir pour le cœur des femmes en se proposant comme ville accueillante. Le dispositif ne pourra être opérationnel sans l'investissement et le partenariat notamment du Centre hospitalier universitaire (CHU) et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Une charte d'engagement est proposée aux communes qui se déclarent candidates dans laquelle sont exposées les modalités d'accueil demandées aux collectivités et leurs partenaires ainsi que les apports de la fondation.

Au regard de l'enjeu de santé publique porté par cette manifestation, la ville de Poitiers souhaite s'engager dans la démarche. Si sa candidature est retenue, l'objectif serait d'organiser cette manifestation dans le quartier des Couronneries, au cours du second semestre 2024, selon des modalités à affiner avec l'organisateur en adéquation avec les moyens qui pourront être déployés tant en termes financiers qu'organisationnels.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de valider le principe du dépôt de candidature de la ville de Poitiers pour 2024**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en		Identifiant de	

préfecture		télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	